

AIR PACK MATÉRIEL : UNE ASSURANCE POUR COUVRIR MON « MATOS » !!!

La FFVL a négocié pour vous une assurance pour couvrir votre matériel si celui-ci est endommagé suite à un accident, mais également en cas de vol, perte, etc.... Cette assurance n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée si vous avez du matériel neuf ou récent

Exemples de sinistre :

- accrochage de votre voile sur un rocher / dans un arbre • vol dans le véhicule (*sous réserve effraction*)
- perte du matériel lors d'un vol long courrier

Les « points Forts » :

- Couvre l'ensemble de votre matériel déclaré, lié à votre pratique de Parapente / Delta / Kite / Cerf-volant
- Un tarif TRES ATTRACTIF à partir de 40 €
- Couverture MONDE ENTIER
- Valeur à neuf la 1^{ère} année (*puis application d'une vétusté forfaitaire de 25% / an*)

Formules de Garanties :

Formule A : Dommages matériels survenus accidentellement, incendie, catastrophes naturelles, tempête,

grêle, neige.

Formule B : Formule A + vol avec effraction ou agression, et perte lorsque les matériels assurés sont confiés à des professionnels du transport.

Comment souscrire ?

- 1/ Télécharger le formulaire de souscription sur www.air-assurances.com (Rubrique AIRSPORTS ASSURANCES, Espace FFVL / offres complémentaires).
- 2/ Retourner le formulaire complété (avec déclaration du matériel) et signé à : FFVL - 4 Rue de Suisse - 06000 NICE *Air Courtage*

ESPACE AÉRIEN : LES BRÈVES

Nouvelle restructuration de la DGAC début 2009, c'est la nouvelle principale au niveau de l'espace aérien. Le précédent schéma n'aura duré que trois ans, tout juste le temps de retrouver quelques repères et voilà qu'il faut en changer à nouveau.

Une vraie bonne nouvelle néanmoins, le positionnement de l'aviation légère au plus près du délégué général Patrick Gandil, dont nous avons déjà relaté dans le précédent VP l'attachement à l'aviation légère et sportive. La nouvelle mission se dénomme à présent la MALGH (*pour Mission Aviation Légère Générale et Hélicoptères*). L'arrivée à sa tête de Maxime Coffin est du reste une deuxième bonne nouvelle, sa disponibilité et son efficacité étant unanimement reconnues au sein de la DGAC. Pour preuve, une première réunion s'est déjà tenue le mercredi 28 janvier pour faire le point avec l'ensemble des représentants du CNFAS sur les dossiers prioritaires : le président Jean-Claude Bénintende et moi-même y participions au titre de la FFVL. Une deuxième réunion pour traiter plus spécifiquement des dossiers « vol libre » est prévue dans la foulée.

La représentation de la DGAC dans les régions est également revue avec la mise en place des DSAC (*Direction Sécurité Aviation Civile*) en remplacement des DAC. Seuls les contours des ex DAC Ouest et Nord sont modifiés, une entité Île-de-France est également créée du fait de la problématique particulière liée aux grands aéroports de Roissy et Orly.


Transformation des ZIT (zones interdites temporaires) en zones P (prohibées)

Comme annoncé dans le numéro précédent de VP, le CR de la 137^e réunion du Directoire est à présent traité en région et les premiers dossiers de transformation de ZIT seront étudiés lors des prochains CCRAGALS de printemps. Ce devrait être a priori le cas du Centre-Est et du Nord-Est.

GT Sécurité en basse altitude

La première réunion du GT (*groupe de travail*) sécurité en basse altitude s'est tenue le 26 novembre à la DGAC. Quatre experts du CNFAS y siègent dont Gérard Delacote au titre de la FFVL. Cette première réunion a permis de faire le point et hiérarchiser les dossiers prioritaires dont l'amélioration de l'information aéronautique en lien avec le SIA (*service de l'information aéronautique*), le problème de la concomitance des exercices militaires et la consultation des référents CCRAGALS lors de la mise en place de dispositifs temporaires (ZRT)

Gérard DELACOTE

en charge de l'espace aérien 

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'UNSS ET LA FFVL

Jean-Claude Bénintende a signé le 27 janvier au nom de la FFVL une nouvelle convention avec l'UNSS nationale. Dans les locaux parisiens de l'UNSS, notre président a engagé la fédération pour une nouvelle olympiade, la quatrième depuis 1996, aux côtés de l'Éducation nationale. À noter l'entrée par la grande porte du kite et du cerf-volant acrobatique, aux côtés du parapente.

La 13^{ème} Coupe de France UNSS-FFVL de parapente se déroulera du 25 au 29 mai prochains à Bellegarde, sous la houlette de Dom Moindrot, Professeur d'EPS au collège de Bellegarde et animateur en chef du club école Ain Portance.

Calendrier des formations parapente

Le calendrier des formations régionales et nationales est disponible sur le site fédéral http://parapente.ffvl.fr/calendrier_des_formationen_ffvl_2007

Pour tout renseignement, un contact : le secrétariat formation : magali@ffvl.fr au 04.97.03.82.85